

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE : Le 3 février 2023

La Commission de services policiers d'Ottawa tiendra ses réunions de février en mode virtuel, incluant la réunion ordinaire du 27 février

(Ottawa) – La Commission a décidé de tenir toutes ses réunions du mois de février en mode virtuel, incluant sa réunion ordinaire le 27 février.

Cette décision a été prise pour assurer la sécurité physique de toutes les personnes participant aux réunions de la Commission, incluant les membres de la Commission, et pour veiller à ce que les affaires importantes de la Commission puissent être abordées sans interruption.

La Commission permettra aux délégations de prendre la parole à sa réunion ordinaire du 27 février, mais celles-ci doivent s'inscrire au plus tard le 27 février 2023 à 9 h afin de pouvoir aborder un point à l'ordre du jour. La date limite actuellement en vigueur pour s'adresser à la Commission sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour demeure cinq (5) jours ouvrables avant la date de la réunion. Le personnel aura ainsi suffisamment de temps pour dresser la liste des intervenants. La Commission demande aux délégués d'inclure dans leur demande d'intervention un résumé des principaux points qu'ils souhaitent soulever. Les personnes qui préfèrent ne pas prendre la parole, mais qui souhaitent quand même faire connaître leurs commentaires, peuvent les envoyer par courriel en respectant les délais indiqués ci-dessus. Les demandes d'intervention et les commentaires écrits doivent être envoyés à Randa Ben Guedria, à randa.benquedria@ottawa.ca.

La Commission de services policiers d'Ottawa est l'organisme civil chargé de régir le Service de police d'Ottawa. Elle est aussi responsable de fournir des services policiers efficaces et adéquats aux résidents de la Ville d'Ottawa.

- 30 -

Personne-ressource : Krista Ferraro, directrice exécutive, Commission de services policiers d'Ottawa, 613-580-2424, poste 21618; courriel : krista.ferraro@ottawa.ca